Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE DU MIEL

J'attire l'attention de Messieurs les présidents ou contrôleurs de sections, d'écrire lisiblement nom et adresse, et d'indiquer si possible le numéro postal d'acheminement.

O. Schmid

AVIS

La Centrale du Miel communique :

Nous rappelons aux apiculteurs qui désirent livrer leur miel à la Centrale, qu'elle est à leur disposition pour toute quantité à partir de 25 kg. *Ce miel doit être contrôlé.*

Chacun connaît la marche à suivre pour faire effectuer ce contrôle, les présidents des sections renseignent éventuellement.

République et Canton de Neuchâtel

Vétérinaire cantonal
Inspectorat des ruchers

LEVÉE DE BAN

Vu la loi fédérale sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties du 13 juin 1917 et son ordonnance d'exécution du 30 août 1920 ;

Vu la loi concernant la lutte contre les maladies des abeilles du 11 février 1957 ;

Vu l'article 24 du règlement d'application de ladite loi ;

Vu l'amélioration de la situation sanitaire en ce qui concerne l'acariose ;

L'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. — Le ban décrété le 25 mars 1964 est levé sur les territoires communaux de :

La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel, La Sagne (Les Cœudres), Noiraigue, Travers, Boveresse, Les Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane, Montmollin, Corcelles-Cormondrèche, Rochefort, Bôle,

Colombier, Boudry, Cortaillod, Auvernier, Peseux, le district de Neuchâtel.
Les territoires communaux de Fleurier et Saint-Sulpice demeurent à ban.

Art. 2. — Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Art. 3. — Les contraventions sont punies conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Art. 4. — La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la « Feuille Officielle » et le « Journal suisse d'apiculture ».

Neuchâtel, le 28 juillet 1964.

L'Inspecteur cantonal des ruchers :
J.-P. Gobbo

Le vétérinaire cantonal :
Dr. Staehli

L'AIDE A L'APICULTURE PAR LA FORMATION D'OBSERVATEURS DE MIELLATS DE FORÊT

Dans les numéros de mai et juillet de notre journal, le programme d'aide à l'apiculture par la Confédération, a été exposé en ce qui concerne la formation des conseillers apicoles et la sélection des différentes races et souches d'abeilles. Le troisième point prévu, celui de la formation d'observateurs de miellats de forêt, mérite également d'être examiné de façon objective.

Sous la direction du Dr Wille, en 1963 déjà un cours théorique et pratique fut organisé. Des représentants de différentes régions du pays romand furent instruits sur les facteurs responsables de la formation des miellats de forêt connus à ce jour. Certes, dans ce domaine, les hypothèses subsistent encore nombreuses mais, de récentes découvertes et nouvelles expériences sont encourageantes. Une chose est certaine : La forêt restera une source importante à disposition de nos abeilles. Source tarie certaines années par endroit mais abondante ailleurs et à des distances relativement faibles. Il importe donc de connaître la situation dans son ensemble et de pouvoir œuvrer en conséquence.

Sans nul doute, nous nous acheminons vers une apiculture plus mobiliste qu'actuellement et la jeune génération, les débutants plus spécialement devront être orientés dans cette direction. Les moyens de transporter les ruches dans de bonnes conditions ne font certes pas défaut et si le matériel d'exploitation est adapté aux circonstances, la transhumance sera chose aisée.

Cette année, le cours pour observateurs des miellats de forêt s'est tenu à Chaumont-sur-Neuchâtel, le 20 juin. Les participants

au cours de 1963 ont fait à tour de rôle un rapport sur leurs observations effectuées en 1963 et 1964. Il est intéressant de constater les différences notables relatives aux générations de ces pucerons, d'une contrée à l'autre, de la partie inférieure d'une vallée à une partie supérieure de cette même vallée. C'est ainsi qu'en 1963 au Val-de-Travers par exemple, les forêts du fond du vallon étaient généreuses et cessaient de l'être à partir d'une certaine altitude. De façon générale, l'année 1963 ne fut guère favorable au développement des générations de pucerons. L'hiver exceptionnellement rigoureux de 1962-1963 est-il cause de ce phénomène ? Les prédateurs eux aussi peuvent être à l'origine de la situation si l'on admet qu'une jeune coccinelle dévore lors de sa vie larvaire, 1000 à 2000 pucerons. Les proliférations si différentes des pondeuses sont également à prendre en considération.

Pour l'année 1964, c'est la constatation, des pucerons un peu partout. La grosse Lécanine de l'épicéa, dès la mi-mai à la fin du mois et ensuite la petite durant juin, ont toutes deux été appréciées ; il en est de même de la Lécanine du chêne dans certaines régions tout au moins. Sur le sapin, les Lachnides Buchneria pectinatae et Mindarus abietinus, étaient déjà observées en nombre respectable dans les forêts de Chaumont et du Val-de-Ruz, le 20 juin. Par la suite, la présence de ces parasites fut signalée un peu partout en quantité plus ou moins grande et leur travail fut apprécié avec un bien large sourire par l'ensemble des apiculteurs.

L'étude des facteurs provoquant la formation des miellats est un premier pas. Face à une nature gardant toute sa liberté d'action, indomptable pour les apiculteurs comme du reste pour tous les humains, il nous reste à chercher dans ce domaine les probabilités de récolte quelques mois ou quelques semaines à l'avance, et cela sur la base d'observations sérieuses et persévérantes. Utopie ? Nous ne le pensons pas puisque dans certaines branches de l'agriculture par exemple, des renseignements très satisfaisants peuvent être donnés.

L'année 1964 fut généreuse pour les apiculteurs qui la considèrent comme exceptionnelle. Mais à nouveau, il faut bien compter avec la réalité de notre apiculture qui demandera toujours au possesseur d'abeilles de la persévérance dans l'effort. Les années se suivent sans se ressembler nécessairement et à nouveau, les déceptions apparaîtront. Si dans une certaine mesure l'organisation d'un service de renseignements peut améliorer la situation, elle doit être soutenue et encouragée par l'ensemble des apiculteurs.

G. Matthey

Maladies des abeilles en juillet 1964

Loque américaine

Canton/district	*Localité*	*cas*
Bâle-Ville		
Ville	Bâle	1
Berne		
Berne	Gasel	1
Burgdorf	Oberburg	1
Fraubrunnen	Zuzwil	1
Interlaken	Grindelwald	1
Konolfingen	Stalden i. E.	1
Trachselwald	Sumiswald	1
Franches Montagnes	Les Breuleux	1
Lucerne		
Lucerne	Malters	1
Tessin		
Locarno	Minusio	1
	Locarno	1
Lugano	Canobbio	1
	Maroggia	1
Valle Maggia	Menzonio	2
Zoug		
—	Allenwinden	2
Zurich		
Uster	Wangen b. Dübendorf	1
Fribourg		
Glâne	Villarimboud	1
See	Ulmiz	1
Valais		
Conthey	Basse-Nendaz	2
Sion	Aproz	1
Vaud		
Nyon	Arzier s/Nyon	1

Loque européenne

Canton/district	*Localité*	*cas*
Berne		
Nidau	Twannberg	1
Nieder Simmenthal	Weissenburg	1
Konolfingen	Worb	1
Grisons		
Albula	Alvaschein	1
Glenner	Fellers	1
Heinzenberg	Paspels	1
Inn	Samnaun	1
Obwald		
—	Schwendi b. Sarnen	1
St. Gall		
Sargans	Wangs	1
Fribourg		
Gruyère	Pringy	1
Neuchâtel		
Boudry	Boudry	1
	Montalchez	1
Val-de-Travers	Môtiers	1
Valais		
Entremont	Orsières	1
	Vollèges	1
Vaud		
Aigle	Les Plans s/Bex	1

Section apicole du Liebefeld

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour septembre 1964

Nous voici au terme d'une saison qui, à de rares exceptions près, s'est révélée fort satisfaisante. Sans atteindre un chiffre record, la récolte est nettement au-dessus de la moyenne et est survenue à point pour relever le courage de bon nombre d'entre nous.

Autre sujet de satisfaction : la vente marche très bien, la demande est assez forte. Pour ce qui nous concerne, nous avons dû « partager » entre nos meilleurs clients une récolte pourtant fort appréciable. Donc un seul mot d'ordre s'impose : de la discipline. Tenez les prix. Tout le miel se vendra facilement.

A ce jour, la plupart de nos collègues ont déjà enlevé les hausses et le nourrissement commence bon train. Nous vous renvoyons aux conseils d'août. Tout doit être terminé en principe au 15 septembre. A partir de cette date, à moins d'un temps vraiment exceptionnel, les abeilles ont beaucoup de peine à emmagasiner correctement et operculer leurs provisions. D'autre part, si le couvain a disparu, elles auront tendance à bourrer le centre, ce qui sera néfaste pour l'hivernage.

Avis donc aux retardataires impénitents : profitez de cette première quinzaine de septembre pour vous rattraper et pour éviter des déboires au printemps prochain. Si vous n'avez pu relancer un peu la ponte, vos colonies seront trop faibles et partiront perdantes pour la saison prochaine. C'est dès maintenant que l'on prépare la saison à venir.

Pour apprécier les provisions, on compte qu'un rayon plein, operculé aux 2/3 contient environ 3 kilos de nourriture : 5 ou 6 de ces rayons suffiront donc largement. Nous reviendrons en octobre sur les derniers travaux du rucher.

Un correspondant nous demande notre avis au sujet de la moisissure des cadres de pollen. Nous n'avons jamais eu d'ennuis sérieux à ce sujet.

Avant toute chose, il faut que les rayons soient entreposés dans un local *très sec*, et espacés soigneusement. Il sera bon que les caisses ou armoires soient munies de quelques trous d'aération grillagés. Nos caisses ne reposent pas à même le sol, mais sont surélevées sur des « jambes » de 15 cm environ. En principe, nous n'avons pas de moisissure. De même qu'un « brantage » conserve un tonneau vide, quelques soufrages répétés contribueront certainement à la bonne conservation des rayons. On peut aussi employer des produits tels qu'acide formique ou acétique, mais la condition essentielle reste un local sain.

Avant de terminer ces conseils, plus brefs que d'habitude, nous voudrions remercier ici les aimables correspondants qui ont bien voulu nous faire part de l'intérêt qu'ils portent à nos modestes propos. Nous en sommes encouragé et n'avons d'autre prétention que de servir de notre mieux une cause qui nous tient à cœur.

Marchissy, le 17 septembre 1964.

Ed. Bassin